

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 novembre à 20 H 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué  
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire  
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

**Date de convocation** : le 16 novembre 2023

**Secrétaire** : M. LE BRAS André

**Présents** : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BOURDIER Olivier, M. POISSON Eric, Mme PLAIRE Alégria,, Mme EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien.

**Excusés** : Mme LUNEAU Véronique (pouvoir à POISSON Eric) M. BIGOT Florent.



Le Conseil Municipal arrête le Procès-Verbal de la réunion du 24 octobre 2023.

### **- DENOMINATION DES RUES :**

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

Considérant la nécessité d'avoir une Base Adresse Locale certifiée ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal de nommer :

- la rue (VC N° 22) reliant le lieu-dit La Petite Bournalière et la VC N° 202 (de Cuhon à la Moix) **Rue de la Vaujorie**

- la rue (VC N° 11) impasse de Suberre reliant la parcelle N°ZL 296 **Allée des chèvrefeuilles**

- le chemin reliant la RD 40 (direction la Bourrelière) et la parcelle ZO 248 **Chemin de Faucoulon**

- la rue (VC N° 19) reliant la VC N° 3 (rue de la Vallée) et la RD 40 (direction Vouzailles) **Chemin de la Bie**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A**

**09 VOIX POUR,  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION**

Adopte les dénominations suivantes :

- **Rue de la Vaujorie**
- **Allée des chèvrefeuilles**
- **Chemin de Faucoulon**
- **Chemin de la Bie**

Charge le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**- BALAYAGE DES VOIES :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de rejoindre à compter de 2024 le groupement de commandes de balayage mécanique des caniveaux, organisé par la Communauté de Communes du Haut Poitou.

Une nouvelle consultation sera préparée et relancée début janvier 2024 afin de définir un prestataire pour les années 2024-2025-2026 et 2027.

Afin de lancer au plus vite la consultation, il convient de définir le linéaire concerné par le balayage mécanique sur la commune de Cuhon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A**

**09 VOIX POUR,  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION**

Donne son accord pour rejoindre le groupement de commandes de balayage des caniveaux organisé par la Communauté de Communes du Haut Poitou pour un linéaire de 5 km 400.

Autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les voies concernées sont :

- Rue de Beauregard
- Rue des Lilas
- Route Océane
- Route de Maisonneuve
- Rue Jules Ferry
- Rue de Picheil

**- DECISION MODIFICATIVE : CHARGES DE PERSONNEL :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédits au chapitre 012 charges de personnel et qu'il convient d'effectuer les virements suivants :

**Dépenses de fonctionnement :**

- |                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| - compte 615221 (bâtiments publics) | - 5 000.00 € |
| - compte 6411 (personnel titulaire) | 5 000.00 €   |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à  
09 Voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

donne son accord.

**- COLIS DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES AGEES DE 80 ANS ET PLUS :**

Le Maire rappelle, que chaque fin d'année, la commune offre un colis aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Mme PLAIRE Alégria informe le Conseil Municipal que suite à l'avis de la commission « fêtes et cérémonies » elle a en sa possession 2 devis pour un montant de 31 € par personne environ soit :

- « C'est Cela » ATLANTIS France situé à Voulmentin (79) (produits sucrés/salés)
- GAM'VERT Neuville de Poitou (86) (produits sucrés/salés)

Suite à l'avis de la commission « fêtes et cérémonies » le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

**09 Voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

décide de commander 28 colis à 31 € environ, par personne, à GAM'VERT Neuville de Poitou (86).

Les colis seront distribués par certains membres du Conseil Municipal.

**- PARTICIPATION CITOYENNE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique aura lieu le 11 décembre 2023 à 19 H à la Mairie afin de présenter le dispositif « participation citoyenne » par la gendarmerie de Neuville dont le but est de prévenir la délinquance sur le territoire.

Le Maire propose aux membres du Conseil de se porter volontaires.

**- QUESTIONS DIVERSES :**

- Téléthon 2023 : il aura lieu le 09 décembre prochain avec un arrêt à Cuhon de l'équipe des cyclistes du Mirebalais entre 8h30 et 9h00.

- Déploiement de la fibre optique : Dans le cadre du déploiement de la fibre un technicien de la société O'MALLEY CONSULTING effectuera un relevé d'infrastructures et d'adresses sur la commune entre le 27 novembre et le 15 décembre 2023. Il sera amené à réaliser des photos des habitations.

